

## DES BOSSES ET DES SENSATIONS FORTES POUR LES JEUNES

### RÉUNION PUBLIQUE

Spécial urbanisme  
19 novembre 2024

### MARCHÉ DE NOËL

Un moment festif le  
7 décembre 2024



## Mairie de Saint-Armel

14 rue de la Mairie 35230 Saint-Armel  
Téléphone : 02 99 62 71 58  
Email : [accueil.mairie@saint-armel-35.fr](mailto:accueil.mairie@saint-armel-35.fr)  
Site internet : [www.saint-armel-35.fr](http://www.saint-armel-35.fr)

> Accueil ouvert au public lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h, mardi et vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h  
> Permanences des élu(e)s sur rendez-vous.

Sommaire

- [Page 3 Vie municipale](#)
- [Page 5 Urbanisme](#)
- [Page 6 Enfance jeunesse](#)
- [Page 7 Cadre de vie](#)
- [Page 8 Mobilité, énergie et recyclage](#)
- [Page 10 Culture](#)
- [Page 12 Vie associative](#)
- [Page 13 L'info en +](#)

## SUIVEZ-NOUS SUR :



Facebook :  
[@Ville de Saint-Armel](#)



Instagram :  
[@saintarmel35](#)

## Prochain numéro :

Janvier 2025

Date limite du dépôt des articles :

**5 décembre 2024**

Journal bimestriel gratuit édité en 550 exemplaires par la Mairie de Saint-Armel.

Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire

Élu à la communication : Simon MC DONNELL

Réalisation : Service communication - Sonia LE MAOÛT - 02 99 62 93 83

Contact : [communication@saint-armel-35.fr](mailto:communication@saint-armel-35.fr)

# Pratique

## Santé

- **Médecin** : Dr Le Nabasque- 02 99 62 15 60
- **Cabinet infirmiers** (chemin de la Ry) : Mmes Dallier, Auguin, Bousaidi-Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel : 06 07 97 17 37
- **Cabinet Infirmiers** (place de l'Église) : Margot Duval et Loïc Fabien 06 37 32 11 34
- **Cabinet au 3 ter rue de la Mairie**
- Kiné-Ostéopathe** : Alan Saldana et Camille Bertin- 02 99 04 43 63
- Kinésithérapeutes** : Romain Aujeac, Camille Dolhen, Emmanuelle Misériaux et Quentin Babarit - 02 99 04 43 63
- Orthophoniste** : Laura Chanu- 06 16 43 19 65
- Ergothérapeute** : Manon Veron - 07 60 00 18 45
- **Ostéopathes (chemin de la Ry)** : William Besnard et Paul Guegan 07 89 22 64 88
- **Psychopraticien et hypnothérapeute (11 place de l'Église)** : Erwann Révolt - 06 78 66 03 22

## Scolarité et Enfance

- **École Les Boschaux** : 02 99 62 77 60
- **Portail parents** : [www.logicielcantine.fr/starmel](http://www.logicielcantine.fr/starmel)  
Contact : 06.82.72.21.37
- **Restaurant municipal** : 02 99 62 93 86
- **Garderie municipale** : De 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h 02 99 62 93 87
- **Bibliothèque municipale** : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h30 - 02 99 62 93 88
- **Accueil des P'tits pré ados (Passerelle)** : mercredis scolaires de 14h à 17h
- **Accueil de loisirs** : mercredi et vacances, ouverture 7h30. Accueil des enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30 et fermeture à 18h30 02 99 62 81 45 /06 76 54 32 71

## Déchets

- **Déchetterie** : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.
- **Service déchets de Rennes Métropole** : 0 800 01 14 31

## Urgences

- **Gendarmerie de Janzé** : 02 99 47 03 18
- **Pompiers** : 18 et 112 à partir d'un portable
- **Police** : 17 **Samu** : 15 **S.O.S. médecins** : 02 99 53 06 06
- **Hôpital Pontchaillou** 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28 43 45 ou le 15
- **Centre anti-poisons** : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22
- **Maison médicale de garde Janzé** : 02 99 43 44 45
- **Assistante sociale** : 02 99 02 20 20
- **Clic Alli'âges** : 02 99 77 35 13
- **S.O.S. amitié** : 02 99 59 71 71
- **S.O.S. Femmes battues** : 3919
- **Victimes d'agressions sexuelles** : 02 99 28 43 21
- **S.O.S. victimes** : 02 99 35 06 07
- **Enfance en danger** : 0 800 58 57 79 ou 119
- **Sida info service** : 0 800 84 08 00
- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 35)** : 02 99 30 80 89
- **Info sociale en ligne** : 0810 20 35 35

## Divers

- **E.D.F.** : 0 810 333 035 / G.D.F. : 0 810 433 035
- **SPL (Eau du Bassin Rennais)** : 02 23 22 00 00



Mesdames, Messieurs,

Organiser et aménager les espaces urbains, tout en recherchant un équilibre entre le bien-être des habitants, la dynamique économique, l'amélioration des rapports sociaux sans oublier la préservation de l'environnement : voilà tout l'objet des travaux et échanges des élus en charge de l'urbanisme et des voiries.

L'urbanisme se dessine et s'écrit sur le temps long tant les paramètres à prendre en compte et les échanges nécessaires sont nombreux pour faire aboutir des projets. Aussi, nous vous tenons informés des projets stabilisés, dans l'Écho, au fur et à mesure, mais il est plus difficile de communiquer sur des projets en réflexion qui ne verront peut-être jamais le jour.

Cela génère de nombreuses rumeurs. Ainsi, nous avons lu ou entendu que nous avions des projets d'expropriations, pris des décisions avant concertation sur certains sujets, vendus des biens communaux à prix inconsidérés, empêché l'installation d'une crêperie... pour ne citer que ce qui est entendable.

Vous avez envie de connaître les projets urbains en cours ou à venir sur notre commune ? Venez à la réunion publique dédiée aux projets urbains le mardi 19 novembre 2024. Vos élus seront présents ainsi que l'architecte-conseil en charge de la réalisation du plan-guide pour notre commune, et notre référente urbanisme métropolitaine. Nous vous présenterons les projets avancés, les projets en réflexion et vous pourrez poser vos questions.

Au plaisir de vous voir nombreux **mardi 19 novembre à 18h30 à la salle multiculturelle de l'Arzhel.**

Morgane MADIOT,  
Maire

## RECENSEMENT 2025

### LA VILLE RECHERCHE DES AGENTS RECENSEURS



Le recensement de la population est une étape cruciale pour la commune de Saint-Armel, permettant de mieux comprendre l'évolution démographique de la ville et de planifier les projets futurs, qu'ils soient petits ou grands. En 2025, cette opération se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025, en partenariat avec l'Insee. Pour mener à bien cette mission, la ville recrute 4 agents recenseurs.

Ces derniers auront pour rôle de collecter des données essentielles en se rendant directement auprès des habitants. Chaque agent sera formé et encadré par un coordonnateur communal pour assurer une collecte efficace et conforme aux attentes.

#### DEVENIR AGENT RECENSEUR

Le rôle d'un agent recenseur est précis et méthodique. Muni d'une carte officielle délivrée par la ville, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser et va au contact des personnes, à leur domicile, afin d'expliquer la démarche, les modalités et la finalité de ce recensement. Ces missions sont rémunérées. L'agent recenseur n'a pas pour mission de remplir les questionnaires.

Vous êtes disponible et vous recherchez un complément de salaire ? Vous faites preuve de qualités relationnelles et de discrétion, vous êtes rigoureux et méthodique ?

Candidature à adresser avant le 30 novembre à : Madame la Maire 14 rue de la Mairie 35230 Saint-Armel ou par courriel à [secretariat.viesociale@saint-armel-35.fr](mailto:secretariat.viesociale@saint-armel-35.fr)

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la Mairie au 02 99 62 71 58.

# RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Des travaux de réaménagement et d'accessibilité du bureau d'accueil de la Mairie ont commencé début novembre.

Les peintures et le changement du sol du hall et de la pièce d'accueil vont être réalisés. Un nouveau mobilier viendra finaliser cette rénovation et sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux visent à améliorer le cadre d'accueil et le service apporté aux usagers ainsi que les conditions de travail des agents.

**Durant cette phase de travaux qui a commencé le 4 novembre et devrait durer deux semaines, l'accueil du public se fera par la porte arrière côté école (rue de la Mairie).**

# POURQUOI LE PARKING À CÔTÉ DE LA MAIRIE N'EST PAS ACCESSIBLE AUX VÉHICULES ?



Cette question nous étant régulièrement posée, vous trouverez ci-dessous les raisons de la fermeture du parking.

Avant 2020, l'ensemble des élèves élémentaires et maternels accédaient à l'école via l'entrée principale rue de la Mairie.

Avec le Covid, l'entrée et la sortie des élèves de maternelle ont été réparties entre plusieurs accès, notamment par la cour des maternels chemin de la Ry, et via le sas bibliothèque/cuisine donnant sur le parking en question. Et certains élèves élémentaires rentraient par le portail de la cour élémentaire chemin de la Ry.

Avec le passage ou la sortie des enfants et familles sur ce parking, nous avons décidé de condamner le parking à côté de la Mairie pour la sécurité des élèves.

Si aujourd'hui plus aucun élève ne sort par le sas bibliothèque/cuisine, ni par le portail élémentaire, la majorité des familles accompagnant les enfants à la maternelle transitent toujours par ce parking. Ce qui d'un point de vue sécuritaire ne permet toujours pas de laisser des véhicules aller et venir et manœuvrer sur cet espace.

En outre, le plan vigipirate en vigueur depuis plusieurs années, nous indique qu'il faut interdire les stationnements à proxi-

mité des écoles.

Enfin, même si nous pouvions ouvrir ce parking, cela ne résoudrait en rien le problème de stationnement, car plus on augmente l'offre en stationnements, plus cela incite à l'usage de la voiture sans nous aider à modifier nos habitudes pour opter vers des modes de déplacements doux et respectueux

de la planète.

Par ailleurs, on pourrait imaginer limiter l'accès à ce parking aux agents de la commune et aux enseignants afin d'optimiser le stationnement, mais nous ne pouvons pas privatiser ce parking public. Afin d'affirmer de manière visible que ce lieu n'est plus un parking, et comme prévu dans le projet d'extension d'école pour répondre aux exigences en termes de mobilité douce, nous allons y installer des racks à vélos.

### Le Pédibus, une bonne solution ?

La Mairie a essayé de relancer en début de mandat le fonctionnement du pédibus, moyen agréable pour les enfants d'aller à l'école, leur permettant de cheminer avec d'autres enfants, de se réveiller tranquillement en marchant ou de canaliser leur énergie avant d'arriver à l'école, et sans problème de stationnement pour les parents.

Nous souhaitons relancer le pédibus, dispositif qui repose sur l'engagement de bénévoles, parents, retraités. Nous reviendrons vers vous, mais si vous êtes d'ores et déjà motivés pour accompagner les enfants, contacter l'accueil de la Mairie.

## EN BREF



### ■ Recensement citoyen à 16 ans

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour la Journée Défense et Citoyenneté, pour passer les examens scolaires et le permis de conduire. Cette journée permet de s'informer sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense ; mais aussi de prendre connaissance des multiples métiers et spécialités civiles et militaires de la défense.

### ■ Modification dans le calendrier de collectes des déchets



En attendant le renouvellement du marché de collectes des déchets à Rennes Métropole, un calendrier de collecte provisoire a été établi, du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 janvier 2025.

Dès le 3 février 2025, un nouveau marché de collectes des déchets sur le territoire métropolitain démarrera. À cette occasion, certains jours de collecte seront modifiés : ils ne sont pas connus à ce jour.

Comme habituellement, ce calendrier, qui ira de février à fin septembre 2025, sera adressé par courrier postal aux 80 000 foyers de la Métropole dans le courant du mois de janvier.

Des versions papier du calendrier provisoire sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

# ACTUALITÉ

## CRÉATION D'UN TERRAIN DE BOSSES



Fans de VTT, petit vélo, BMX, tenez-vous prêt ! Saint-Armel accueille un nouvel équipement sportif pour petits et grands : sur l'initiative du groupe de travail participatif "La coulée douce", la société Viabilis, aménageur de la ZAC des Boschaux a créé un terrain de bosses à l'entrée de Saint-Armel, route de Châteaugiron.

Le circuit constitué d'une alternance de petites bosses, de virages relevés et de bosses plus grandes permet de réaliser des sauts et d'offrir des sensations fortes aux adeptes de sport de glisse.

Cette réalisation, accessible dès 4 ou 5 ans et quel que soit le niveau de pratique, offre aux Arméliens un nouveau terrain de jeu ludique, sportif et récréatif, parfaitement adapté et sécurisé.

Ce terrain de bosses devrait rapidement devenir un point de rendez-vous incontournable pour s'amuser en famille ou entre amis désireux de découvrir les joies des sports sur roues.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté forte de la commune d'enrichir son offre de loisirs en accès libre, abordable pour tous, et d'encourager l'activité physique tout en répondant aux besoins des jeunes et des familles en quête d'activités en plein air.

### Consignes de sécurité

- Le port du casque est obligatoire.
- Les enfants doivent impérativement être sous la surveillance d'un adulte.
- Le terrain est strictement interdit à tout engin ou véhicule à moteur, électrique.

## TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Votre avis d'impôts locaux présente l'ensemble des taxes dont vous êtes redevables pour les biens bâtis ou non bâtis dont vous êtes propriétaire. Les taxes sont appliquées à une base locative variable selon la qualité et la taille de votre logement et selon l'historique communal.

La colonne "commune" sur votre avis fait apparaître un taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 47,23 %. Les communes sont tenues de voter un taux de TFPB qui corresponde au cumul du taux communal défini par la commune et du taux départemental imposé, celui-ci étant de 19,90 % en Ille-et-Vilaine.

Voici une comparaison de la taxe foncière communale de Saint-Armel avec celles des communes voisines pour une maison type de 95 m<sup>2</sup> (dernières bases connues 2022 et taux 2024).

|                 | Indice base locative d'une maison type de 95 m <sup>2</sup> | Taux de taxe pour la part communale 2024 | Taxe foncière |
|-----------------|---|--|---------------|
| Bourgarré       | 1716  | 43,90 %                                  | 753 €         |
| Corps-Nuds      | 1749  | 41,49 %                                  | 726 €         |
| Nouvoitou       | 1750  | 41,40 %                                  | 725 €         |
| Saint-Armel     | 1469  | 47,23 %                                  | 694 €         |
| Vern sur seiche | 2100  | 40,96 %                                  | 860 €         |

À Saint-Armel, les bases locatives sont beaucoup plus faibles que dans les communes voisines, raison pour laquelle le taux de TFPB est plus élevé pour compenser cet effet. Malgré ce taux élevé, on constate que la TFPB est plus faible à Saint-Armel. Le taux voté par les élus arméliens n'a pas évolué depuis 2021.

### La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Vous aurez constaté sur votre avis de taxes foncières une augmentation de la TEOM. Dans un contexte exceptionnel d'arrêt prolongé de son unité de valorisation énergétique (UVE), Rennes Métropole a été contrainte de la faire évoluer en 2024, passant d'un taux de 7,5 % à 9,85 %.

## DÉCORATIONS DE NOËL

Du fait des restrictions budgétaires puis de la crise énergétique, la Muniaplité, pendant trois années, avait décidé de restreindre les décorations de Noël.

Suite à de nombreuses critiques sur le sujet, nous avons lancé plusieurs appels dans le journal municipal invitant les arméliens à participer à un groupe de travail participatif "Décorations de Noël".

Force est de constater que la critique est plus facile que de participer concrètement à ce chantier, car au final, seulement deux personnes ont répondu à cet appel.

Le groupe de travail a proposé d'installer dans le centre-bourg les décorations lumineuses de la rue de la Mairie à la place de l'Église en plus des décorations habituelles.

Les enfants de l'école et de l'accueil de loisirs seront mis à contribution pour la décoration.

La Mairie travaille avec une entreprise en charge de la mise en place des illuminations, qui nécessite l'intervention de deux techniciens habilités. Dans l'avenir, les agents du service technique seront formés pour cette mission.

Nous vous informons que le Marché de Noël se tiendra à l'**Espace Arzhel le samedi 7 décembre 2024** et qu'à cette occasion, une animation au profit du Téléthon aura lieu (plus de détails page 10).



# QUESTION RÉPONSE

## J'envisage de changer ma clôture. Elle n'est pas visible de la rue. Faut-il que je fasse une demande de travaux en Mairie ?

✉ Paul

**Vous envisagez de poser un portail, un portillon ou bien encore d'installer ou modifier une clôture ? Pour mener à bien votre projet, qu'il soit ou non visible de la rue, vous devrez déposer une déclaration préalable qui donnera le feu vert à sa réalisation. Rien de très compliqué, rien qui nécessite non plus de longs délais d'instruction si le dossier est bien préparé et qu'il est complet !**

### **Pourquoi déclarer vos travaux de clôture ?**

Déclarer les travaux liés aux clôtures permet de s'assurer que les règles d'urbanisme sont bien respectées et de maintenir une harmonie qui contribue à la qualité urbaine et à la préservation de votre cadre de vie.

En zone inondable, cela permet de vérifier le bon écoulement des eaux. À proximité d'un Monument historique, cela permet de vérifier la bonne insertion de votre projet dans son environnement.

L'absence d'autorisation ou la réalisation de travaux non conformes à l'autorisation accordée vous expose à une procédure judiciaire et à l'obligation de se mettre en conformité dans un délai imparti. Dans cette hypothèse, cela peut être long et coûteux.

### **Délai d'instruction**

Comptez 1 mois de délai d'instruction ou 2 mois si votre projet est situé dans un secteur concerné par une protection au titre des Monuments Historiques.

Ce délai commence à courir à compter de la réception en Mairie d'un dossier complet. D'où l'importance de bien préparer son dossier et de produire les bonnes pièces.

### **Quelles sont les règles applicables ?**

Pour vous faire une idée de ce qu'il est permis de faire et vous donner les meilleures chances d'avoir un dossier accepté du premier coup, il est recommandé de consulter le plan de zonage et le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

D'une manière générale, les clôtures doivent être conçues avec simplicité, être en cohérence avec la construction principale. Les éléments d'aspect médiocre, insolite doivent être évités. Les règles sont plus contraignantes en façade de rue car elles impactent plus fortement le paysage.

Par ailleurs, certaines zones ont des règles spécifiques :

- en zone inondable, les clôtures ne doivent pas nuire à l'écoulement des eaux : elles doivent être largement ajourées
- pour un projet situé dans un périmètre de protection des Monuments Historiques, l'architecte des Bâtiments de France sera consulté par le service instructeur et pourra :



- soit émettre des recommandations,
- soit s'opposer aux travaux si le projet porte atteinte aux monuments protégés.

### **Quelles pièces doivent figurer dans votre dossier ?**

- le formulaire Cerfa
  - un plan de situation permettant de localiser le terrain sur le territoire de la commune
  - un plan de masse permettant de localiser la clôture, les portails et les portillons sur le terrain. Attention, il doit être coté et à l'échelle
  - des photographies permettant de visualiser l'environnement proche et lointain du projet
  - un document graphique d'insertion : l'idée est de visualiser le projet à son achèvement
  - un croquis coté du projet (longueur, largeur, hauteur à partir du terrain naturel)
  - l'indication des matériaux et des couleurs utilisés.
- Tous ces éléments sont nécessaires pour s'assurer que le projet est conforme aux règles d'urbanisme et qu'il s'intègre bien dans l'environnement.

### **Comment nous transmettre votre dossier ?**

Vous pouvez le déposer par internet sur le site proposé par Rennes Métropole :

<https://gnau-rennesmetropole.operis.fr/gnau/#/>

La version papier est encore acceptée.

### **Comment bien préparer votre dossier ?**

Demander un rendez-vous au service urbanisme par mail à [urbanisme@saint-armel-35.fr](mailto:urbanisme@saint-armel-35.fr)

Dans ce mail, précisez les références cadastrales ; décrivez précisément les caractéristiques du projet (implantation en limite de voie ou en limite séparative, hauteur, matériaux souhaités...).

## ZAC DES BOSCHAUX : POINT SUR LES PROJETS IMMOBILIERS

### Deux collectifs situés impasse Jules Ferry et rue Angéla Duval

Ces deux collectifs, de respectivement huit et dix logements, sont portés par Archipel Habitat. Les permis de construire ont été délivrés en mars dernier.

La procédure d'appel d'offres pour leur construction est achevée. La préparation du chantier commencera en décembre et leur construction au cours du premier trimestre 2025.

### Un collectif à l'angle des rues Charlie Chaplin et Stéphane Hessel

Néotoa, maître d'ouvrage de cette opération de douze logements, annonce un démarrage des travaux au second trimestre 2025.

### Les projets Archipel Habitat en centre-bourg

Plusieurs permis de construire concernant des parties de la commune dont l'aménagement et la restructuration sont attendus par les habitants, sont en cours d'instruction. L'un porte sur un collectif de vingt-deux logements en accession libre porté par Viabilis Promotion immobilière en lieu et place des anciens garages, rue Noël du Fail.

Deux autres portent sur la réhabilitation de l'ancien bar et l'ancienne poste en trois logements d'une part, et la démolition reconstruction de l'ancienne boucherie en deux logements tout en s'accompagnant de trois maisons individuelles en bande le long de la rue des Monts d'Arrées, d'autre part.

Concernant la coulée douce, pour la partie située côté sud de la rue de Châteaugiron, entre l'impasse Jules Ferry et la rue Angéla Duval, son aménagement s'est poursuivi avec la réalisation du terrain à bosses pendant l'été et l'engazonnement en cette fin octobre.

Les plantations seront réalisées dès le mois de novembre et la reprise des cheminements et leur sablage le sera d'ici la fin de l'année.



Visuel des trois maisons individuelles et du bâtiment intermédiaire composé de deux logements. L'ensemble sera en locatif social.

## Enfance et jeunesse

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves (APE) a lancé cette nouvelle année scolaire en organisant le 13 septembre dernier son assemblée générale. L'APE remercie les parents qui ont répondu présents.

Le bilan financier de l'année écoulée a été présenté et validé à l'unanimité. Les actions menées l'an dernier (vente de chocolats, Marché de Noël, vide-greniers, fête de l'école, tombolas, vente de saucissons) ont dégagé beaucoup de bénéfices et ont donc permis de plus que doubler le don pour l'école en passant de 1 300 € à 3000 €.

Nous remercions une nouvelle fois l'ensemble des participants et des bénévoles ayant donné du temps durant ces différents événements.

L'année passée le don a participé au financement de différentes sorties scolaires : séances de cinéma, expositions (Volume + Champs libres), Jardin de Brocéliande, accrobranches.

Les bénéfices nous permettent d'offrir une gourde à tous les élèves de petite section, un goûter de Noël et des sachets de chocolats pour tous les enfants scolarisés à l'école des Boschaux la veille des vacances de Noël.

Enfin pour clôturer l'année, l'APE a organisé la fête de l'école le samedi 29 juin. Grâce à

l'équipe enseignante, les enfants ont enflammé la piste de danse avec une flash mob. Puis, nous avons fait place aux stands proposant des jeux en bois, des châteaux gonflables, un stand de maquillage, des 100 % gagnants, pêches à la ligne, tir au panier et toujours plus d'amusement pour les enfants.

### Place à la saison 2024-2025

Pour commencer, l'APE souhaite remercier Pauline Toubel, Laurène Barbier, Aurore Bouvet Texier, Charles Voisine et Aurélien Divet qui sont les membres sortants et qui laissent place à de nouveaux membres.

Le nouveau bureau a donc été élu le 13 septembre et est maintenant composé de :

- Mme Laëtitia Giboire en qualité de Présidente,
- M. Guenaël Jumel en qualité de vice-président, (remplace Mme Pauline Toubel)
- Mme Laure Guéry en qualité de trésorière, Mme Claire Racapé en qualité de secrétaire, (remplace Mme Aurore Bouvet Texier)
- Mme Virginie Voignier en qualité de community Manager, (création de poste)

L'association souhaite continuer dans sa dynamique et proposer encore plus d'actions pour l'année à venir. Pour cela elle compte

sur vous, parents d'élèves, habitants de Saint-Armel, anciens élèves de l'école Les Boschaux et toutes personnes motivées pour faire vivre les futurs événements à venir !

Le but de toutes ces actions est de fédérer autour de l'école et de collecter des fonds pour les enfants. L'argent ainsi récolté sera utilisé pour financer des activités ou projets pédagogiques pour les élèves de l'école : sorties nature, cinémas, fête de fin d'année, équipements...

Si vous souhaitez échanger avec les membres du bureau, vous porter bénévoles ou tout simplement pour en savoir plus sur les futures actions de l'APE n'hésitez pas à contacter l'association par le biais d'un des moyens ci-dessous :

- Par mail à : [apestarmel35@gmail.com](mailto:apestarmel35@gmail.com)
- Sur la page Facebook « APE Les Boschaux »,
- Par courrier : APE, 14 TER rue de la mairie 35230 Saint-Armel (Boîte aux lettres devant l'école).

C'est avec plaisir que l'équipe vous répondra.





# LA CANOPÉE : PLUS D'ARBRES POUR PLUS DE FRAÎCHEUR EN VILLE

**La canopée a pour but de densifier la trame arborée, de favoriser la biodiversité, de rafraîchir la ville en luttant contre les îlots de chaleur, de capter et stocker le carbone. Planter un arbre, c'est à la fois se préparer au changement climatique et agir pour en limiter les conséquences.**

**12 octobre 2050, 22° à 6h et 39° à 19h !**

Voici comment débute le premier des six récits de vie publiés par l'Audiar, agence d'urbanisme de Rennes.

Six fictions qui incarnent l'adaptation au changement climatique sur la métropole en 2050.

En effet, ces températures qui seront devenues la norme, vont impacter notre environnement. Notre façon de vivre va nécessairement devoir s'adapter au changement climatique à venir.

→ **Pour en savoir plus sur comment nous vivrons en Ile-et-Vilaine en 2050, retrouvez "Les récits de vie en 2050" de l'Audiar.**

L'adaptation aux températures caniculaires à venir sera facilitée par la présence de végétation et d'arbres, que nous aurons fait pousser par anticipation. **Avec la répétition et l'intensification des épisodes de fortes chaleurs dans les années à venir, il est essentiel de maintenir les arbres existants mais également de développer notre canopée communale pour renforcer les sources d'ombres et de fraîcheur qui nous permettront de mieux supporter les canicules.**

### La canopée à Saint-Armel

Si vous prenez une photo vue du ciel, la canopée représente toute la surface feuillue des arbres exposée au soleil et qui procure en-dessous ombre et fraîcheur.

→ **Pour en savoir plus sur la canopée métropolitaine, vous pouvez également lire l'étude publiée par l'Audiar sur le sujet.**

Dans Rennes Métropole, un quart des surfaces arborées se situent en ville.

**Saint-Armel dispose d'une canopée assez faible et une réflexion est en cours au niveau métropolitain pour atteindre 30 % de canopée à l'occasion de la restructuration des voiries.**

Les projets de réaménagement autour de l'école et de la gare, tiendront compte de cet objectif.

En dehors des espaces de circulation liées à la voirie, la commune va devoir anticiper la présence d'espaces de fraîcheur proches des habitats collectifs.

Des plantations d'arbres ont déjà eu lieu dans les espaces verts communaux et vont se poursuivre dans la coulée douce. L'espace public évolue donc sur cet enjeu fort.

Pour atteindre un objectif de 30 % de canopée et préserver la fraîcheur dans notre commune, les espaces privés doivent également participer à cet effort de végétalisation.

Or, nos jardins ont tendance à voir leur canopée et leurs haies diminuer (suppression des haies remplacées par des claustras, jardins non plantés pour faciliter l'entretien). Pourtant il faudrait suivre la dynamique inverse pour se préparer aux chaleurs de demain.

**Nous invitons donc ceux qui ont la chance d'avoir un jardin à le cultiver et à l'arborer pour participer à l'adaptation de la commune.**

Si vous avez récemment fait construire votre maison, votre permis de construire décrit et vous engage sur l'aspect architectural de votre bien, mais également sur le type de clôture et la végétation à implanter par vos soins : espaces engazonnés (gazon synthétique interdit), type de haies, nombre et variétés des arbres et arbustes. Nous vous invitons à vérifier vos permis de construire et à vous mettre en conformité avec la végétation prévue.

Gardons à l'esprit que concernant les arbres et haies, il est primordial de préserver l'existant, appréhender le temps de croissance et l'adaptation au changement climatique.

### L'essentiel à retenir

Le plan canopée a trois objectifs majeurs :  
**Arborer - Végétaliser - Désimperméabiliser**

Il a pour but d'adapter le territoire au changement climatique : protection et préservation du patrimoine arboré existant, plantation d'arbres, choix des espèces, entretien des voiries...

## RÈGLEMENTATION

# TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES



Plusieurs personnes ont interpellé la Mairie relativement aux gênes supportées lorsqu'elles arpentent les chemins ou les trottoirs sur la commune. Dans l'objectif affiché du bien vivre ensemble, le présent encart rappelle les principales prescriptions et obligations relatives à l'entretien des haies.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Par ailleurs les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens : électricité, téléphone, fibre ou éclairage public.

### Respecter les distances minimales

Les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de **plus de 2 mètres** : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- pour les plantations de **moins de 2 mètres** : distance fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

La distance se calcule de la ligne séparatrice au milieu du tronc. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher.

### Entretenir les plantations

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Contrairement aux branches cette exigence ne s'applique pas pour les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.

### Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires et les gestionnaires de voirie sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

## Mobilité, Énergie et Recyclage ■■■



## STAR ME GUIDE : ÊTRE GUIDÉ SUR MES TRAJETS

**Le nouveau service d'accompagnement voyageur du réseau STAR, une nouvelle solution pour (re)devenir mobile.**

**STARmeguide nouvelle formule vous accompagne de porte à porte.** Votre accompagnateur STAR fait la totalité du trajet avec vous, de votre lieu de départ jusqu'à la porte de votre destination. L'accompagnement peut se faire dans toute la métropole et d'arrêt à arrêt ou de porte à porte, dans la limite de 500 mètres autour d'un arrêt de bus ou d'une station de métro.

Complémentaire au service HANDISTAR, STARmeguide vient compléter l'offre globale d'accessibilité du réseau STAR. C'est une nouvelle solution pour devenir ou redevenir mobile, une nouvelle étape d'un service public toujours plus proche des citoyens.

Ce service d'accompagnement voyageur de STAR permet aux personnes éligibles d'effectuer un déplacement sur le réseau d'arrêt à arrêt en étant guidé par un accompagnateur STAR.

Les accompagnateurs aident à :

- monter et/ou descendre et à s'installer dans le bus ou le métro ;
- emprunter les équipements (ascenseurs, escaliers mécaniques) ;
- acheter et/ou valider son titre de transport ;
- s'orienter, repérer son parcours, prendre ses correspondances, descendre au bon endroit.

STARmeguide est dédié aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en situation de handicap ou encore aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés pour utiliser le bus ou le métro et ont besoin d'être accompagnées. STARmeguide est ouvert aux ayants droits HANDISTAR (personnes en fauteuil et personnes non voyantes). Inscription à STARmeguide obligatoire.

**Se renseigner :** contacter InfoSTAR au 09 70 821 800 (appel non surtaxé) pour recevoir le dossier d'inscription.

## LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES !

**Jeter des lingettes ou protections périodiques dans les toilettes est un véritable fléau pour nos réseaux d'assainissement.**

Les réseaux d'assainissement ne sont pas de longs fleuves tranquilles qui acheminent aisément nos eaux usées jusqu'à la station d'épuration. L'écoulement s'effectue par gravité, et chaque côte à remonter par le réseau nécessite des pompes de relevage. Ces pompes, situées dans nos quartiers à proximité de nos logements prévoient un système de broyage des éléments solides présents dans les réseaux. Mais ce système ne permet pas le broyage des lingettes, tampons et serviettes hygiéniques, ni des tubes de papiers toilettes qui n'ont pas le temps de se dissoudre.



Poste de relevage  
rue des Oliviers

**À Saint-Armel, il existe plusieurs pompes de relevage :**

- rue des Oliviers pour rehausser tout le réseau de La Nouette et de la rue des Oliviers,
- impasse Molière et rue Angela Duval dans la ZAC pour rehausser tout le réseau de la ZAC,
- rue Denis Papin dans la zone artisanale,
- et la pompe générale auprès du ser-

**vice technique qui relève les eaux de toute la commune vers la station de Saint-Erblon.**

Etant donnée la quantité phénoménale de déchets circulant dans les réseaux, chaque pompe doit actuellement être nettoyée tous les deux mois pour éviter qu'elle ne s'arrête à cause de l'accumulation de déchets. Elles sont assorties d'une pompe de secours qui prend le relais lorsque la première pompe s'arrête. Malheureusement, parfois, les déchets sont tels que les deux pompes s'arrêtent avant le jour de la maintenance, et les eaux usées ne pouvant être relevées débordent du poste et partent dans la nature si un camion ne vient pas les vider tous les deux jours. C'est ce qui est arrivé récemment au poste de la rue des Oliviers.

Cet entretien est très coûteux et nous le payons à travers la part d'assainissement visible sur vos factures.

**Veillons donc à jeter les lingettes et protections hygiéniques dans nos poubelles.** Même si elles sont biodégradables, elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée aux pompes de relevage. Les lingettes ne sont pas appropriées au réseau d'assainissement même si certains fabricants voudraient le faire croire avec les inscriptions "lingettes jetables dans les WC". **Seul le papier doit être mis dans les toilettes.**

## BORNE RELAIS

La commune dispose de conteneurs du Relais, notamment un situé route de Rennes.

Le constat est régulièrement fait que des dépôts sont effectués au sol, en vrac, dans des sacs ou non.

Ce type de dépôts nuit à vos dons. Les vêtements, objets, souillés ne seront pas recyclés ou réutilisés.

Le relais est une entreprise d'insertion. Les dons abîmés et souillés n'étant pas exploitables sont directement mis en benne de déchèterie et cela crée des surcoûts à la charge de cette entreprise d'insertion. Or, ces coûts peuvent représenter à terme le poste de plusieurs personnes et mettre en péril un modèle économique.

Comme vous le lisez, vos dépôts peuvent générer un cycle vertueux ou non.

Nous sommes actuellement en réflexion avec le Relais sur le devenir de cette borne. Un passage plus fréquent va être mis en place afin de voir si cela réduit les incivilités avant de procéder à un éventuel déplacement ou retrait de cette borne.

Pour rappel, vos sacs doivent être fermés, les chaussures attachées, les affaires propres et sèches. Vous contribuez par ces bonnes pratiques à l'insertion de personnes, à une deuxième vie (boutique Ding Fring) pour vos affaires et à la fabrication d'isolants à partir de cotons (filrière Métisse – isolants thermiques et acoustiques).



## TAGS ET GRAFFITIS

Bâtiments publics ou privés, immeubles, mobilier urbain font l'objet de multiples dégradations : tags et graffitis.

Il s'agit d'actes d'incivilité qui dégradent le cadre de vie des Armétiens et le paysage urbain.

Ces agissements ont un coût pour la collectivité, mobilisent nos agents, dégradent l'environnement et les efforts d'embellissement. L'incivilité, quelle qu'elle soit, n'a pas sa place dans notre commune.

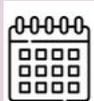
Les auteurs de tags et graffitis s'exposent à des contraventions allant de 3 750 € et un travail d'intérêt général, si le dommage est considéré comme léger (article R.635-1 du Code Pénal), à 30 000 € et 2 ans d'emprisonnement dans le cas d'un dommage important (article 322-1 du Code Pénal).



La borne relais a été également taguée.



ON SORT



**Samedi 7 décembre**  
**de 15h à 20h**  
**Espace Arzhel**



## MARCHÉ DE NOËL



Comme chaque fin d'année, le Marché de Noël marque le début de la période des fêtes, une période où l'on aime se retrouver et profiter de ses proches. Quoi de mieux que le marché afin de faire vos dernières emplettes pour gâter amis et famille ?

Au programme, une trentaine d'exposants proposant divers produits, créations et petites attentions pour tous les goûts : bijoux et accessoires, bougies, coutellerie, créations en tissu et crochet, linogravures et illustrations, mais également décorations de Noël pour vos sapins et tables de fêtes, miels, pâtisseries,

biscuits, pains d'épices, coffrets de bières... Mais aussi des animations pour les enfants : manège, stand maquillage et évidemment la possibilité de rencontrer le Père Noël... Nouveau : le photobooth ! Venez-vous prendre en photo et repartir avec un petit souvenir du marché.

### Saint-Armel téléthonne !

Les dons récoltés des animations seront en partie reversés au Téléthon.



**Téléthon**

## SPECTACLE DE NOËL



**Samedi 20 décembre 20h,**  
**Espace Arzhel**

Les plus petits l'attendent de pied ferme chaque fin d'année, et cette fois-ci c'est le Duo Grelings qui viendra tenir en haleine petits et grands avec leur spectacle « En Attendant Noël » !

Tout droit sortis de l'atelier à cadeaux du Père Noël, voici deux drôles de lutins. L'une aux éclats de rires contagieux et l'autre ordonné et sérieux, ils vont tout faire pour que vous passiez un moment inoubliable. Entre numéros de danse endiablée, jonglage loufoque, envolées poétiques, magie et chansons anglophones, le duo saura vous ravir et faire patienter les plus pressés avant les vacances de Noël... Dès 5 ans.



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### FERMETURE LE 13 NOVEMBRE

Au regard des interventions nécessaires pour la rénovation de l'éclairage au sein de la bibliothèque municipale, celle-ci sera fermée au public le mercredi 13 novembre 2024.

### BOÎTE À IDÉES

Une petite boîte à idées est toujours prête à recueillir vos suggestions de lectures, d'achat de livres, de magazines...et idées d'animations. Alors n'hésitez pas !



### LES NOUVEAUTÉS



### ANIMATIONS

## Café littéraire

### SAMEDI 30 NOVEMBRE

La bibliothèque municipale vous invite à participer à un "Café Littéraire" le **samedi 30 novembre à 10h**.

Vous aimez lire, parler des livres, échanger vos impressions ou seulement écouter celles des autres. Rejoignez-nous autour d'un café. Chaque participant peut amener des petites gourmandises littéraires ou sucrées !

## Heure du conte

### SAMEDI 14 DÉCEMBRE

L'Heure du conte, c'est le moment privilégié des enfants pour voyager dans l'univers de la lecture en écoutant des histoires captivantes. Un instant hors du temps pour s'échapper dans un monde imaginaire où ils pourront rêver et même s'émerveiller.

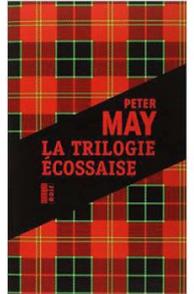
La prochaine lecture aura lieu le **samedi 14 décembre 2024 à 10h** à partir de 3 ans.



## Livre Coup de cœur

### La Trilogie Ecossoise de Peter May

La Trilogie Ecossoise, ce sont trois romans policiers à suivre qui se déroulent tous trois au Nord de l'Écosse, sur l'île Lewis et Harris, en face de l'île de Skye. Deux îles en une... au Nord, Lewis occupe de loin le plus vaste territoire. Au Sud, en pleine montagne "une frontière" et c'est Harris. Une très grande île 2180 Km<sup>2</sup> d'espaces sauvages à explorer, de vastes paysages marins balayés par les vents et à l'intérieur ses étendues tourbeuses et marécageuses...



C'est dans ce décor que se déroulent les trois romans de Peter Maye. 1 – "L'île aux Oiseaux" : Fin Mc Leoch, policier, a vécu toute son enfance sur l'île Lewis, il est parti jeune vivre à Glasgow et faire des études. Il est devenu policier-enquêteur.

Un meurtre sur l'île le fait revenir, il est chargé de l'enquête. Et là, 18 ans après tous les souvenirs de l'enfance reviennent, les copains d'école, la vie chez sa tante après la mort brutale de ses parents, les conflits, les traditions et notamment celle qui conduit chaque année une vingtaine d'hommes sur un pic rocheux pour chasser les Gugas (jeunes fous de Bassans). Cette chasse traditionnelle, initiatique, il y a participé 18 ans auparavant. Cela ravive quelques souvenirs douloureux. L'enquête va aussi le mener vers Marsailli, un amour de jeunesse et lui faire découvrir un secret.

2 – "L'homme de Lewis", le second roman : on retrouve Fin Mc Leod, le personnage principal et son collègue Gun, un policier local. Fin a démissionné de la police et quitté définitivement Glasgow. Dans ce deuxième roman, il va décrire de manière très précise, l'histoire des "Homers", ces enfants orphelins, placés dans des fermes sur d'autres îles ou l'on ne parle que gaélique, placés pour servir de main d'œuvre à bon marché. Les placements, faits par l'église catholique, permettent à l'auteur de décrire l'importance des différentes religions sur l'île.

3 – "Le Braconnier du lac perdu", le troisième roman s'attachera plus à l'adolescence des jeunes de l'île Lewis où un groupe de musique Solas, portera la musique traditionnelle au-delà des frontières de l'île et même du pays. Peter Maye sait décrire merveilleusement les paysages et les gens qui y habitent et s'attache particulièrement à l'enfance et l'adolescence qui créent des liens à vie entre les personnages de ces trois romans.

La Trilogie Ecossoise est à la bibliothèque. Les trois romans sont aussi parus en poche.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 15h30 à 17h, le vendredi de 16h15 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h30.

L'inscription est gratuite.

## KAZANOU



L'association Kazanou, la bibliothèque, Sabad, les Petits Lutins, l'association tennis de table se sont mobilisés dimanche 29 septembre pour créer un évènement autour du site du futur tiers-lieu, chemin de la Fontaine.

La balade contée a réuni une quinzaine d'enfants malgré le temps frisquet. Elle était animée par deux conteuses, l'une de Saint-Armel et l'autre de Parthenay. Un joli moment pour les enfants.

Sabad et l'association tennis de table ont fait chauffer l'ambiance toute l'après-midi par des démonstrations très sportives.

Le "magicien" a enchanté petits et grands avec ses sculptures de ballons très originales.

Puis, place à la scène ouverte vers 15h. Plusieurs musiciens, musiciennes, chanteurs, chanteuses de Saint-Armel se sont succédés et le public a tenté quelques pas de danse bretonne pour se réchauffer. Que de talents dans la commune.

Les gâteaux d'ici et d'ailleurs (faits par l'association de jumelage vers la Roumanie) et les crêpes faites sur place par trois bénévoles ont régalé tout le monde.

Une ambiance bien sympathique pour cette première édition où les Arméliens(ennes) qui se sont déplacés ont pu voir, de l'extérieur, le futur site du tiers lieu et échanger avec les élus et membres de l'association présents.

Merci à tous les participants et bénévoles.



Les activités régulières se poursuivent : couture, crochet, tricot, le jeudi tous les 15 jours (hors vacances scolaires). Atelier bois, tous les 15 jours. également.

Atelier jeux tarot, le mercredi soir à 20h, au club house de l'Espace Arzhel.

→ **Contact :**

[www.kazanou.org](http://www.kazanou.org)

Facebook :

KazanouSaintArmel

## LES FOULÉES DE SAINT-ARMEL

**La course "Les foulées de Saint-Armel" revient !**

Après le succès de l'édition 2024, réservez votre 9 février 2025 pour notre 13<sup>ème</sup> édition.

Dès maintenant, rejoignez-nous les dimanches matin, place de l'Église à 9h30 pour un entraînement convivial avec notre association. Les circuits sont adaptés aux débutants comme aux confirmés. N'hésitez plus !

Les parcours variés que nous proposons vous permettrons de (re) découvrir notre commune et ses nombreux sentiers.

À bientôt !



→ **Contact :** Olivier au 07 79 27 74 29

## ENSEMBLE POUR BIEN VIVRE À ST-ARMEL

**Nouvelle association armelienne :**

**EBV saint armel 35**

Notre association est née suite au collectif de riverains qui s'est mobilisé l'an dernier contre l'implantation de l'entreprise de BTP Marc SA sur l'ancienne parcelle de la Cooperl, au sud-ouest de la zone artisanale des Mottais. Nous pensons que l'installation et les activités de cette entreprise industrielle n'ont pas leur place dans notre petite commune car cela engendrera d'importantes nuisances sonores et routières. De plus, nous craignons d'être victimes d'un potentiel risque sanitaire lié aux fines particules de silice cristalline produites par les activités prévues : concassage de bétons (de vieux bétons plein d'amiante), chargements/déchargements et rotations de camions bennes. Et tout cela à seulement quelques pas du bourg, des écoles et des habitations. Nous nous inquiétons et nous interrogeons également sur le bétonnage de notre village dont la politique d'urbanisme soutenue par Rennes Métropole, est en train de proposer beaucoup de logements pour si peu de commerces et services.

Le béton remplacera-t-il la verdure ?

Nous vous invitons à nous rencontrer pour en débattre et discuter ensemble lors de notre assemblée générale qui se tiendra le jeudi 28 novembre à 20h salle du conseil, place du Four à Pain, à gauche du salon de coiffure.

→ **Contact :** [ebvstarmel35@gmail.com](mailto:ebvstarmel35@gmail.com)

EBV Saint Armel 35

Association EBV, 2 allée du Chemin Rouge,

35230 Saint-Armel



## Portrait d'une professionnelle

### CC INSTITUT

**Vanessa Eve a installé son institut de beauté dans sa maison, au lieu-dit La Croix. Un concept cosy et de bien-être prisé des clientes.**

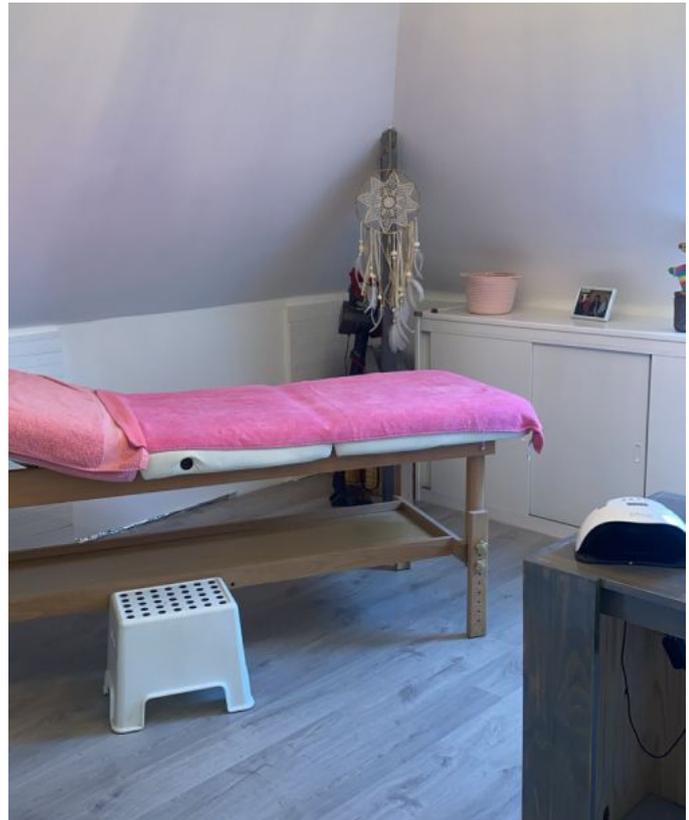
Esthéticienne depuis 28 ans à Rennes, Vanessa distingue son offre en travaillant dorénavant chez elle, dans un salon spécialement aménagé. Elle pratique les épilations et la pose de vernis semi permanent. Elle met à profit toutes ses connaissances et ses compétences pour vous offrir des soins sur mesure et adaptés à chacun.

Adresse : 2 lieu-dit La Croix

Horaires : Du lundi au vendredi et le samedi sur demande.

Contact : 06 51 26 29 80

Mail : institutbelleetzen@yahoo.fr



## 0 800 112 112 : LES SERVICES D'URGENCE VOUS RAPPELLENT Désormais avec ce numéro

Les services d'urgence utilisent désormais un numéro unique, le **0 800 112 112**, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

Lorsque vous composez un numéro d'urgence (15, 17, 18, 112, 197...), un certain nombre d'informations essentielles peuvent vous être demandées pour traiter au mieux votre besoin, votre numéro de téléphone en fait partie.

Cela permet aux centres de réception des appels d'urgence de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

Afin de ne pas divulguer le numéro des lignes directes des centres de réception des appels d'urgence, ces derniers utilisaient jusqu'à présent des numéros spécifiques lors des rappels.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, lorsque les services d'urgence vous recontactent, ils utilisent un numéro unique : le 0 800 112 112.

### Une évolution juridique pour lutter contre les appels frauduleux et augmenter la sécurité des échanges

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020 dite Naegelen, qui vise à encadrer le démarchage télé-

phonique, à lutter contre les appels frauduleux et à renforcer la sécurité des télécommunications.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, les opérateurs téléphoniques ont activé une nouvelle plateforme d'authentification des appels qui permet de mieux contrôler l'acheminement des communications.

Reconnu par cette nouvelle plateforme d'authentification des appels, le 0 800 112 112 garantit alors un contrôle renforcé de la sécurité des échanges.

### Les numéros d'urgence restent inchangés

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24h/24 :

- 15 : SAMU
- 17 : Police ou gendarmerie
- 18 : Sapeurs-pompiers
- 112 : Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)
- 197 : Alerte attentat – alerte enlèvement

Les services d'urgence vous rappellent désormais avec le

# 0 800 112 112

**Ceci n'est pas un spam !**

Pensez à **enregistrer** dès maintenant ce numéro **dans vos contacts**

## COMME 3 POMMES

ATELIER DE PRESSAGE À LA FERME

# NOUVOITOU

- 01 Vous récoltez vos fruits
- 02 Vous prenez rendez-vous
- 03 Nous pressons ensemble vos pommes
- 04 Vous repartez avec votre jus

**JUS DE POMMES**

- Valorisez les fruits de votre jardin, à partir de 100kg ;
- Passes un moment convivial, à 3 personnes minimum ;
- Consommez votre propre jus de pommes, pasteurisé, sans sucre ajouté !

**SUR RENDEZ-VOUS**  
 sur le site Internet : ferme-commetroispommes.com  
 par téléphone : 06.82.29.45.60

13, La Haute Pochais 35410 NOUVOITOU

## NOUVEAU : PRESSAGE DE JUS DE POMMES À NOUVOITOU

Fille et petite fille de paysans, Hélène a grandi à Nouvoitou. Du jus de pommes et du cidre étaient produits sur la ferme familiale.

Suite à une reconversion professionnelle, elle a souhaité opérer un retour aux sources en plantant un verger de fruits bio destinés à la transformation.

En attendant la mise à fruit, le pressoir sera mis à disposition du public.

Vous souhaitez valoriser les fruits de votre jardin? Venez presser vos pommes (à partir de 100 kgs) à la ferme et repartez avec vos bouteilles de jus pasteurisé.

Sur rendez-vous.

Tél. : 06.82.29.45.60

Site : ferme-commetroispommes.com

**Taxi Jimmy**  
 Toutes distances - Gares - Aéroports  
 Transport Médical assis - Privés - Professionnels

**07 64 00 98 57**  
 Taxijimmy.rennes@hotmail.com

*Armélique*  
 Coiffure

Saint-Armel 02 99 62 15 51

**DELAIRE**  
 FERS ET MÉTAUX

[www.delaire-recuperation.com](http://www.delaire-recuperation.com)

Cesson-Sévigné 02.99.26.16.61    Saint-Armel 02.99.62.78.20

**Anim'Yo**  
 MÉDIATION PAR L'ANIMAL  
**YOANN GUIHEUX**

Tél. : 06 63 41 76 62  
 Mail : [guiheuxyoann@gmail.com](mailto:guiheuxyoann@gmail.com)

anim'yo

**PAYSAGISTE**  
 EURL **PESTEL**  
**David**

Tous Aménagements Extérieurs

ST-ARMEL ☎ 02 99 00 45 39  
[www.pestel-paysagiste.fr](http://www.pestel-paysagiste.fr) • [pestelpaysage@gmail.com](mailto:pestelpaysage@gmail.com)

*Créer et Embellir votre Jardin...*

Si vous souhaitez communiquer dans notre magazine et présenter votre entreprise ou votre commerce, merci d'envoyer un mail à : [communication@saint-armel-35.fr](mailto:communication@saint-armel-35.fr) pour une prochaine parution.

*Aurel INK Tattoo*  
 Studio privé sur rendez-vous

06-17-53-04-66  
[aurelinktattoo@gmail.com](mailto:aurelinktattoo@gmail.com)

Saint Armel (35230)

@aurelinktattoo  
 @aurelinktattoo

**PAYSAGISTE**  
**PESTEL**  
 Paysage Services

Entretien - Taille - Tonte

☎ 02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL

CABINET IMMOBILIER  
**BARTH**

Julien PRAUD  
 Responsable associé  
 06 35 49 33 61  
[julien.praud@barth-immobilier.fr](mailto:julien.praud@barth-immobilier.fr)  
 6 Place Des Droits De L'Homme  
 35770 VERN-SUR-SEICHE

ESTIMATION GRATUITE

**LORHO-MAT**    SAINT-ARMEL

MATÉRIELS BATIMENTS T.P.  
 VÉHICULES UTILITAIRES P.L.  
 NEUFS & OCCASIONS  
 LOCATIONS

PORT. 06 11 11 37 53  
 Tél. : 02 99 00 42 78  
 Fax : 02 99 62 17 50

[www.lorho-mat.com](http://www.lorho-mat.com) [lorho-mat@wanadoo.fr](mailto:lorho-mat@wanadoo.fr)

**FRANCK NIVOLLE**  
 PLOMBIER CHAUFFAGISTE

DÉPANNAGE    INSTALLATION    RÉNOVATION

[contact@franck-nivolle.com](mailto:contact@franck-nivolle.com)    02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMEL    [www.franck-nivolle.com](http://www.franck-nivolle.com)

*La Petite Brique Rouge*    **Céline Chevallier**  
 NÉGOCIATRICE EN IMMOBILIER

Estimation  
 Achat / Vente  
 Location / Neuf

06 62 28 47 38 | [celine.chevallier35@gmail.com](mailto:celine.chevallier35@gmail.com)

**La Lavandière DES LICES**

**Immobilier**

**VOUS ACHETEZ ? VOUS VENDEZ ?**

Christel PIQUET  
 Votre conseillère en immobilier  
**07 69 39 78 71**

Avis de valeur OFFERT !

[christel.piquet@iadfrance.fr](mailto:christel.piquet@iadfrance.fr)

**iad France**

# Agenda

## Novembre 2024

### Mardi 19 novembre

- Réunion publique  
Spécial urbanisme  
Espace Arzhel, 18h30

### Samedi 30 novembre

- Café littéraire  
Bibliothèque municipale, 10h

## Décembre 2024

### Samedi 7 décembre

- Marché de Noël  
Espace Arzhel, de 15h à 20h

### Mercredi 11 ou

### Jeudi 12 décembre

- Conseil Municipal  
Salle du conseil, 20h

### Samedi 14 décembre

- Heure du conte  
Bibliothèque municipale, 10h

### Samedi 20 décembre

- Spectacle de Noël  
Espace Arzhel, 20h

## Janvier 2025

### Vendredi 10 janvier

- Cérémonie des Voeux  
Espace Arzhel, 19h



**SAINT-ARMEL**

**QUELS PROJETS  
POUR VOTRE COMMUNE ?**

**SPÉCIAL  
URBANISME**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**Mardi 19 Novembre 2024**  
**18H30 ESPACE ARZHEL**

**TOUT CE QUE VOUS AVEZ  
TOUJOURS VOULU SAVOIR !**  
Venez échanger avec vos élus

**Recensement  
de la population 2025**

**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet

Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

© 2024 INSEE